



IHEDATE

Valorisation des espaces agricoles et forestiers en Ile-de-France

Caen, 18 - 19 septembre 2008

Philippe MAUGUIN, DRIAF Ile-de-France



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

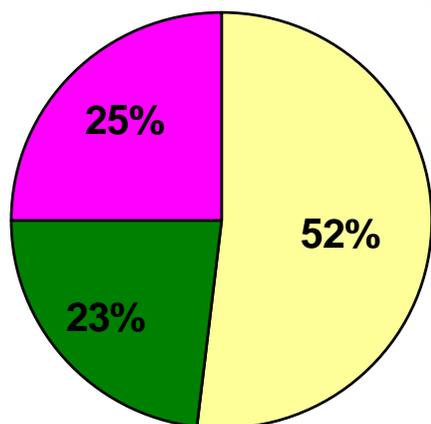
L'Île-de-France agricole





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

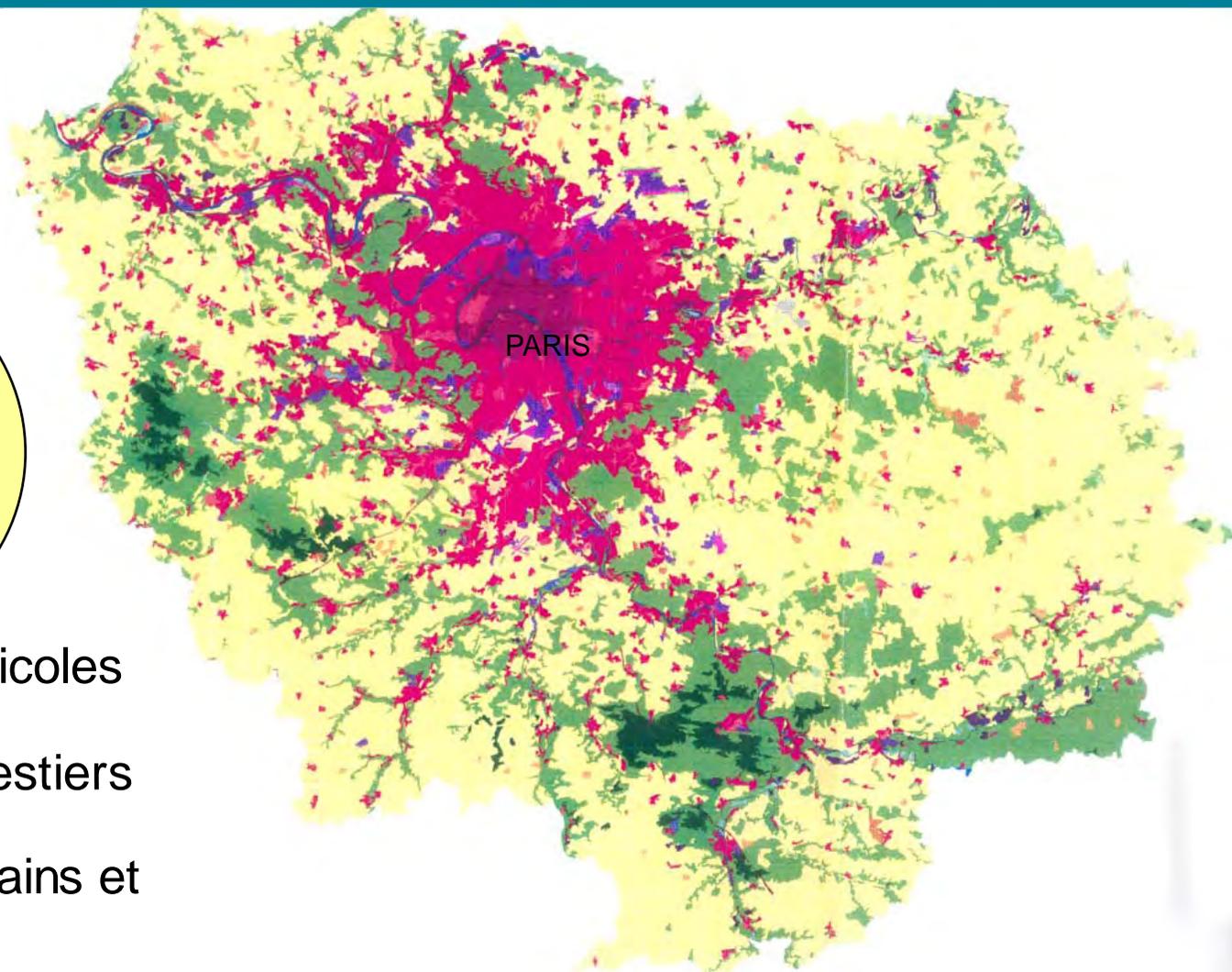
L'Ile-de-France vue de satellite



■ Espaces agricoles

■ Espaces forestiers

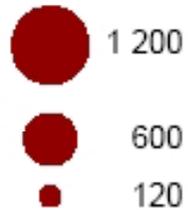
■ Espaces urbains et autres



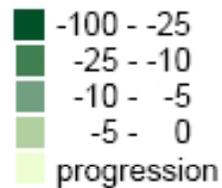
Consommation d'espaces agricoles et forestiers



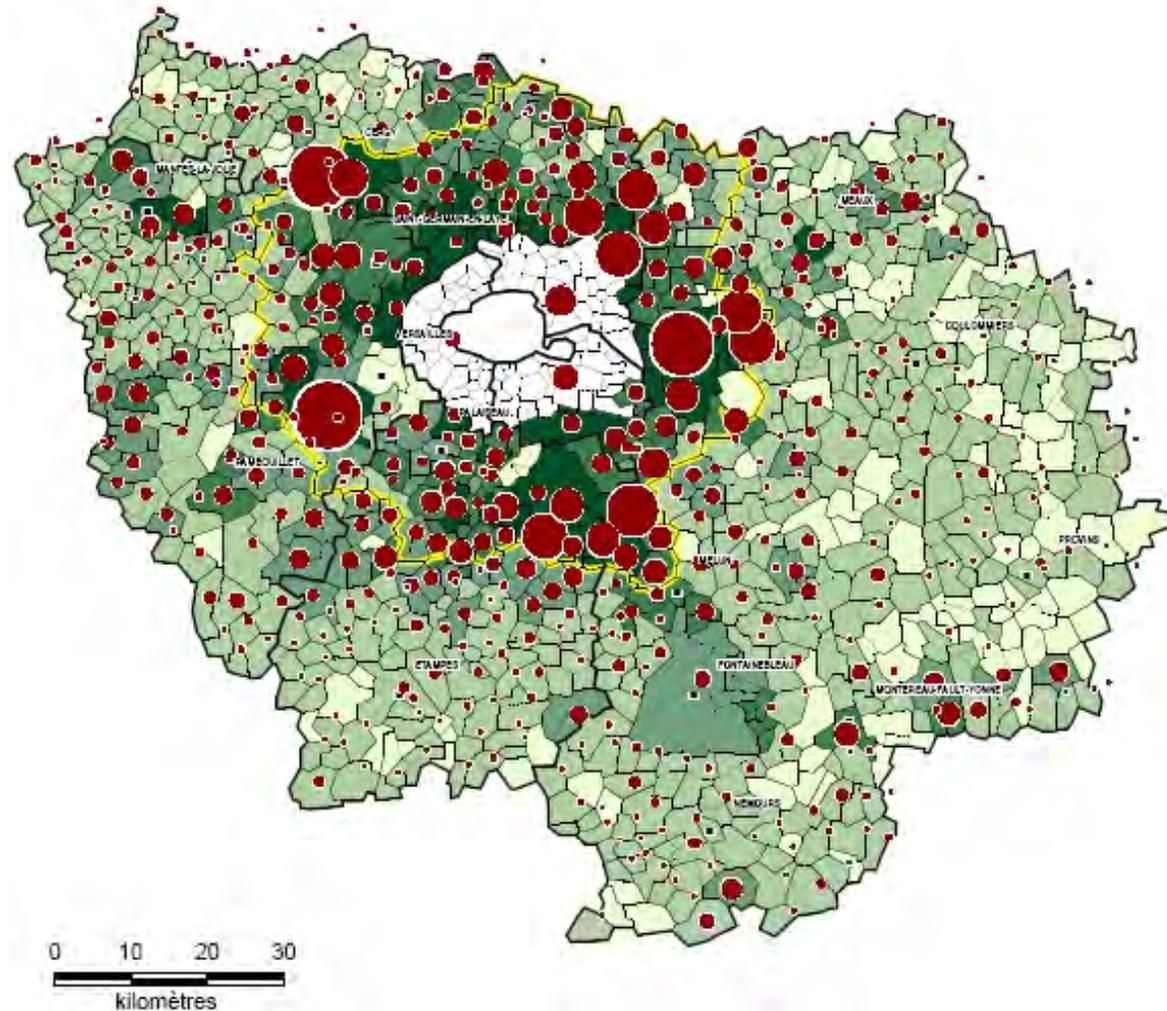
Recul de la SAU 1982-1999
(en hectares)



Evolution 1982-1999
(en pourcentage)



-  Limite extérieure de la ceinture verte
-  Limite de département
-  Limite de groupe de commune
-  Limite de commune



SDRIF 2008 : Carte de destination générale du territoire



Vocation Urbaine

- Espace urbanisé à optimiser
- Secteur de densification préférentielle
- Secteur d'urbanisation préférentielle
- Secteur d'urbanisation conditionnelle
- Pôles de centralités à conforter hors agglomération parisienne
- Front urbain d'intérêt régional



Vocation Naturelle

- Espace agricole
- Espace boisé ou naturel
- Espace de loisirs
- Espace vert à créer ou espace naturel à ouvrir au public
- Espace en eau
- Continuité écologique ou coupure d'urbanisation à maintenir
- Continuité agricole ou liaison verte à créer ou à renforcer



Réseaux

Réseau routier :

- autoroute et voie rapide
maîtrise ouvrage État
- autre axe du maillage principal
maîtrise ouvrage départementale
- nouveau franchissement

Transport en commun (dont souterrain) :

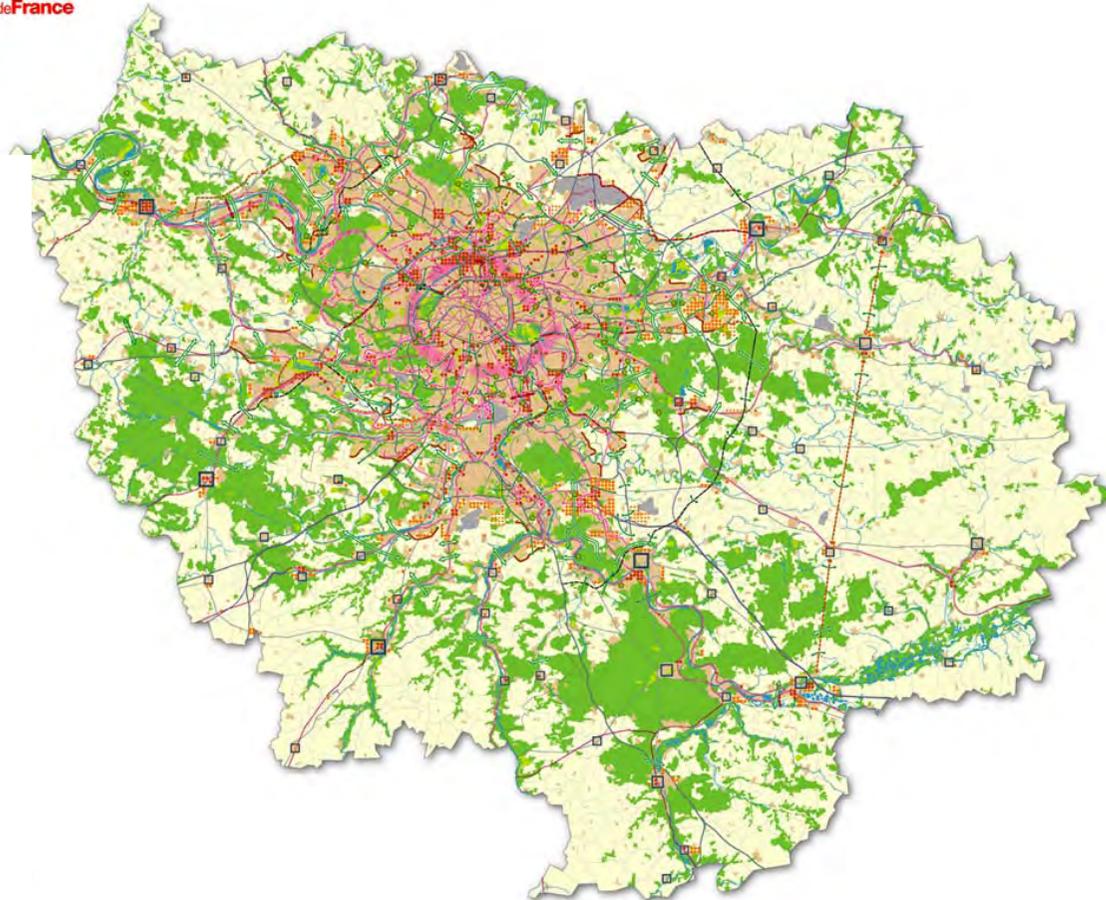
- Transport en commun en site propre sur voirie
- tram - train et train léger
- métro
- réseau ferroviaire régional
- TGV
- Arc Express (fuseau d'étude)

Aéroport - aérodrome

Limite de commune



* Île de France





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Carte du SDRIF, légende



SDRIF 1994

SDRIF 2008

Espaces à vocation naturelle

Espace agricole

Espace agricole

Espace paysager ou vert

Ventilé en espace agricole ou loisirs

Bois ou forêt

Espace boisé ou naturel

Extension urbaine cartographiée

Zonages cartographiés (trame)

- Espace urbanisable
- Esp. partiellement urbanisable

Pastilles indicatives de 25 ha

- Urbanisation préférentielle
- Urbanisation conditionnelle



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

SDRIF 2008 et SDRIF 1994, chiffres

Réduction de la consommation d'espaces agricoles dans le SDRIF 2008

Consommation d'espaces agricole et forestier	SDRIF 1994	SDRIF 2008	SDRIF 2008-SDRIF 1994
Extension urbaine maximale (n.c. infrastructures) sur 25 ans	43 450 ha	33 950 ha	- 9 500 ha (soit – 22%)
Extension urbaine max. annuelle	1 750 ha	1 360 ha	- 390 ha
Consommation constatée d'espaces agricole et forestier de 1990 à 2003 (IAU IdF, MOS)	1 345 ha	non précisée	
Idem supra y.c. infrastructures	1 970 ha	non précisée	

Schéma régional fonctionnel des espaces agricoles et boisés

Préserver et valoriser les espaces agricoles et boisés

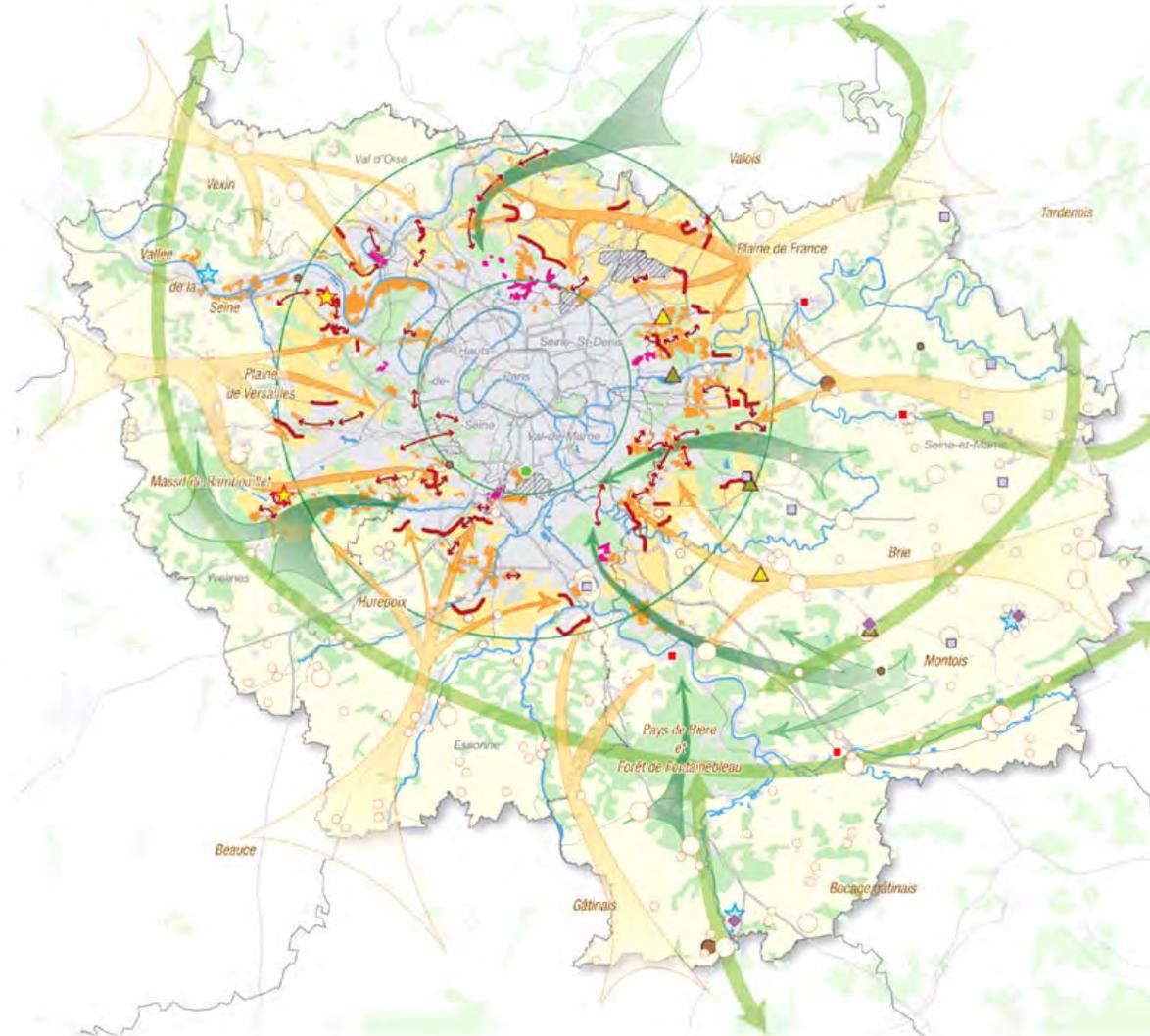
-  ensemble agricole homogène de l'espace rural
-  ensemble agricole homogène de la ceinture verte
-  réseau fonctionnel des entités agricoles urbaines et périurbaines
-  espace à pérenniser en tant qu'espace ouvert
-  massif boisé
-  projet de zone agricole protégée (ZAP)

Maintenir et restaurer les continuités et les pénétrantes agricoles et boisées

-  pénétrante agricole
-  pénétrante boisée
-  continuité agricole et/ou boisée
-  liaison écologique majeure s'appuyant sur les espaces agricoles et boisés
-  front urbain
-  ceinture verte

Maintenir les grands équipements des filières agricoles et des filières bois

-  sucrerie
-  marché d'intérêt national (MIN) de Rungis
-  abattoir
-  laiterie
-  projet de site de production de biocarburant
- Silo de collecte**
-  silo de grande capacité
-  autre silo
- Chaufferie à biomasse**
-  paille
-  plaquette de bois
- Scierie**
-  scierie de grande capacité
-  autre scierie





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

L'analyse fonctionnelle régionale des espaces agricoles et boisés



- **Principes de base :**

- Délimiter des entités homogènes à partir du concept de continuité territoriale;
- Mettre en évidence une armature constituée par les espaces agricoles et forestiers de la couronne rurale au cœur des espaces urbains.

- **Constat**

- Les grands ensembles agricoles et forestiers de la couronne rurale et de la ceinture verte.
- Les liaisons agricoles et forestières et les continuités ou pénétrantes agricoles et forestières.
- Les enclaves agricoles et forestières infra-urbaines.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Proposition d'une analyse fonctionnelle des espaces agricoles et de la forêt ...

... comme outil d'aide à la décision dans l'élaboration
des documents d'urbanisme

Objectif :

Aller au delà de la prise en compte de la taille critique d'un espace pour mettre en évidence des unités fonctionnelles et les contraintes exercées sur les exploitations.

Deux niveaux d'analyse :

- 1- La région : Le schéma régional fonctionnel des espaces agricoles et boisés (carte Schéma régional fonctionnel des espaces ouverts)
- 2- Les échelons locaux : l'analyse fonctionnelle dans l'établissement des documents d'urbanisme locaux (SCOT et PLU)



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Analyse fonctionnelle dans les documents d'urbanisme locaux (1)

1 - Objectif

Proposer une méthode d'analyse des espaces agricoles à réaliser dans les documents d'urbanisme afin d'identifier les éléments actuels et futurs garantissant un bon fonctionnement à terme des exploitations agricoles pour assurer leur viabilité économique et donc leur durabilité.

2 - Les critères de l'analyse

1- Analyse de la **structure foncière** des exploitations et mise en évidence des ensembles homogènes à préserver et des secteurs plus fragiles.

2- A partir de l'étude des **circulations agricoles**, localisation **des liaisons** à préserver entre les ensembles homogènes et des liaisons avec les lieux d'approvisionnement et de livraisons.

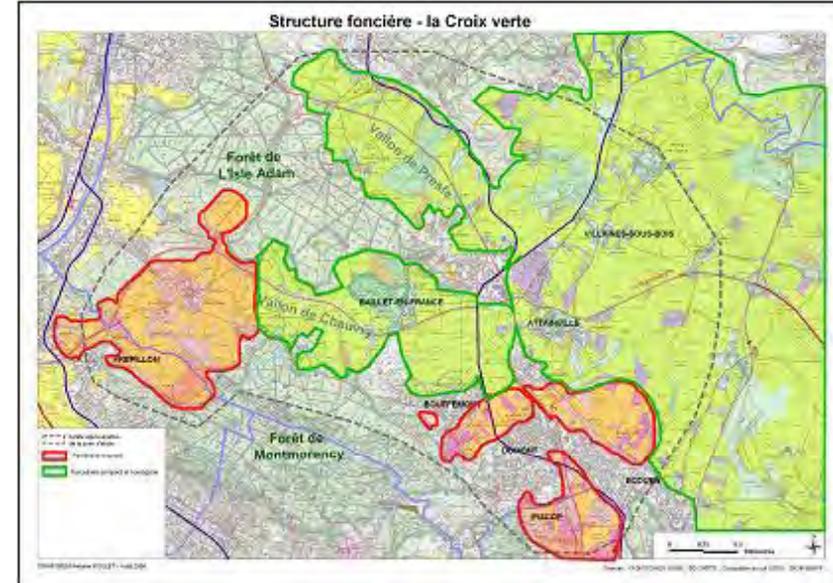
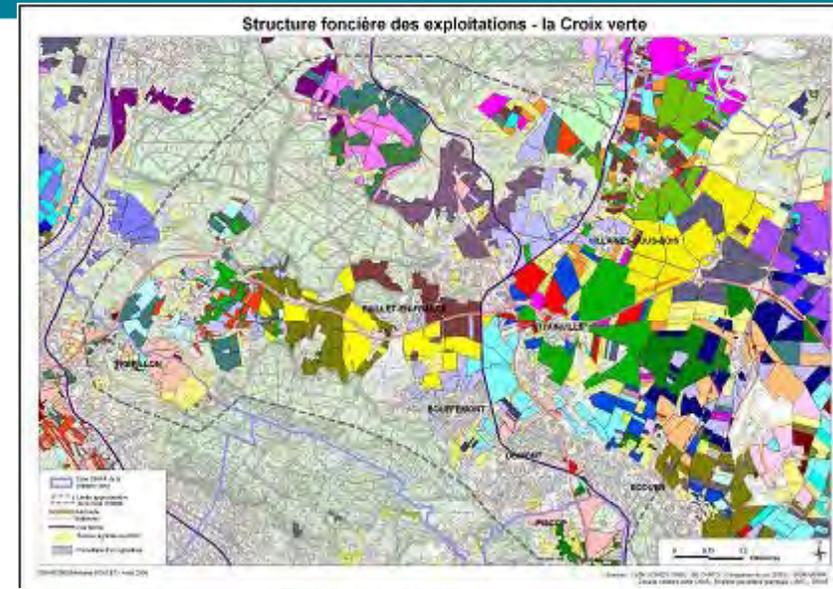
3- Identification des **fronts urbains** à maîtriser

5- Identification des **facteurs de fragilité** (projet d'infrastructures...) et **des protections** (ZAP, PRIF....) des espaces agricoles et forestiers.

Analyse fonctionnelle dans les documents d'urbanisme locaux (2)

1- Identification des ensembles agricoles homogènes :

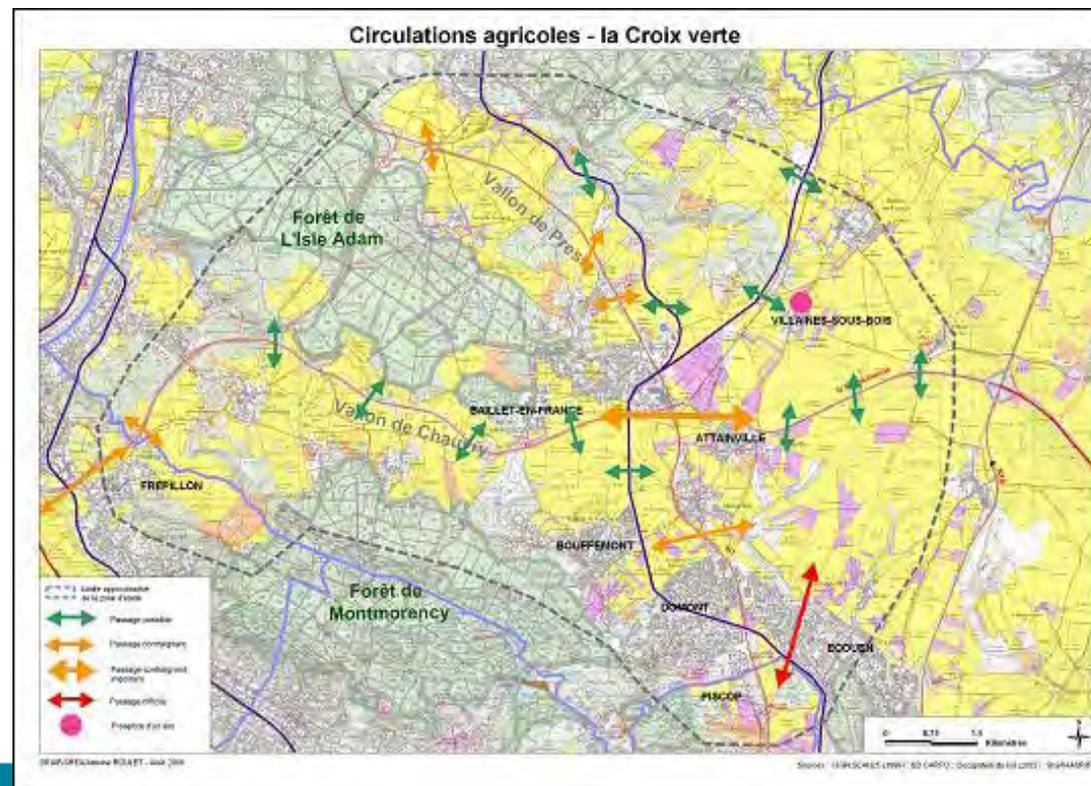
- Aller au delà de la notion de taille critique de l'entité territoriale (SDRIF 1994)
- Compacité, absence de fragmentation par les infrastructures et de mitage par l'urbain et les zones d'activités
- A partir de la localisation des îlots de culture et du siège des exploitations agricoles, source : Registre Parcellaire Graphique de la PAC et Carte des exploitations agricoles à réaliser localement



Analyse fonctionnelle dans les documents d'urbanisme locaux (3)

2 - Les liaisons entre les ensembles agricoles

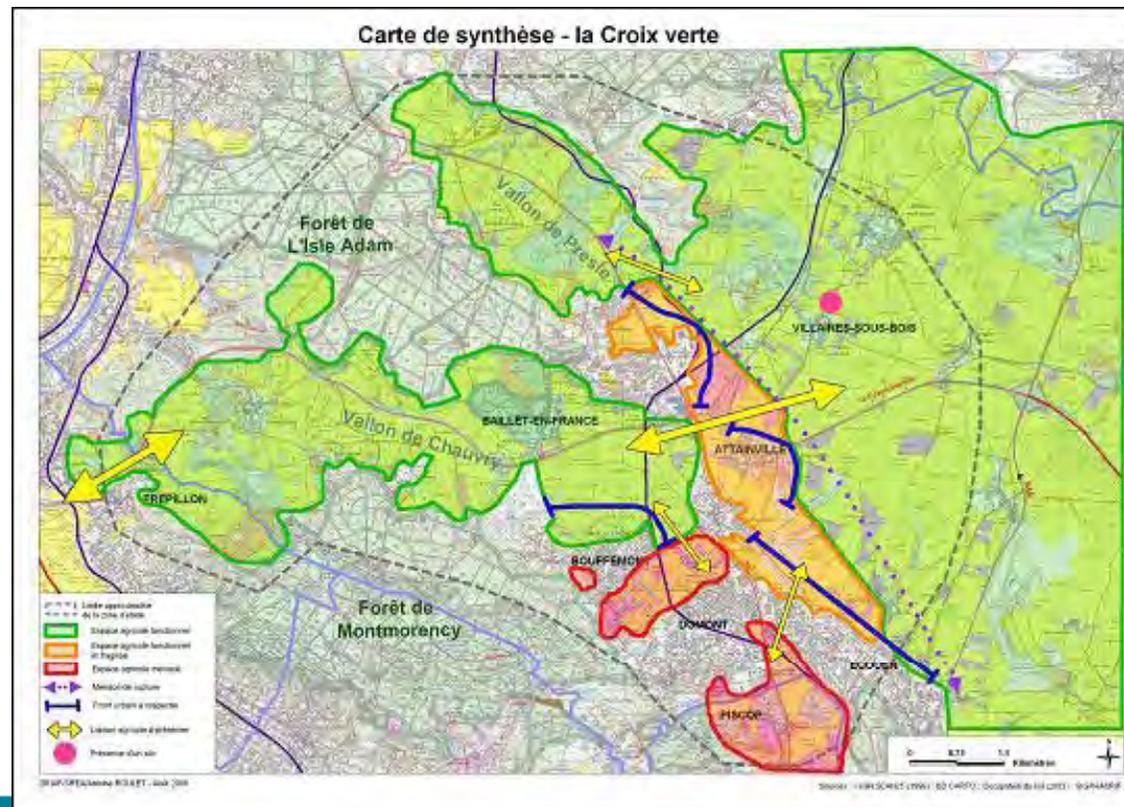
- Repérer localement les trajets pour la circulation des engins agricoles, du siège des exploitations aux parcelles cultivées et du siège des exploitations aux lieux d'approvisionnement et de livraison des productions
- Identifier les obstacles à la circulation



Analyse fonctionnelle dans les documents d'urbanisme locaux (4)

3- Les fronts urbains à maîtriser

- Éviter le mitage des ensembles agricoles homogènes solides (source de difficultés de circulation, de conflit d'usage et donc de surcoût de production)
- Éviter la formation d'enclaves agricoles dans le tissu urbain



Analyse fonctionnelle dans les documents d'urbanisme locaux (5)



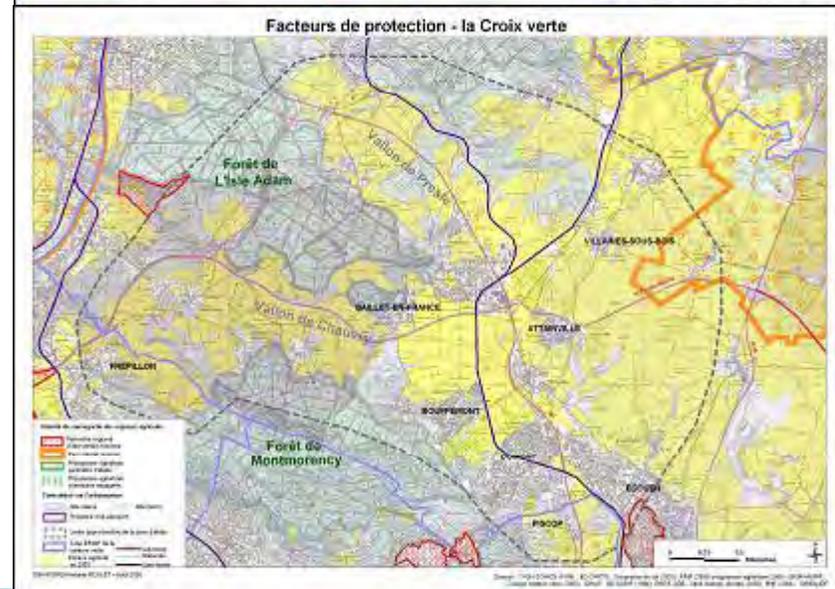
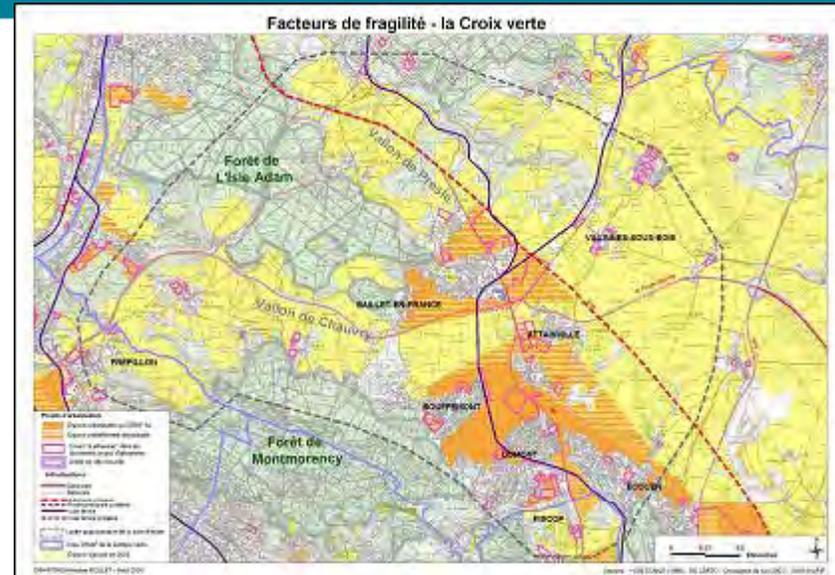
4 - Les facteurs de fragilité et de protection des espaces agricoles et forestiers

- **Fragilités :**

- Zones d'urbanisation futures (SDRIF, SCOT, PLU)
- Les projets d'infrastructures de transport (route, voie ferrée)

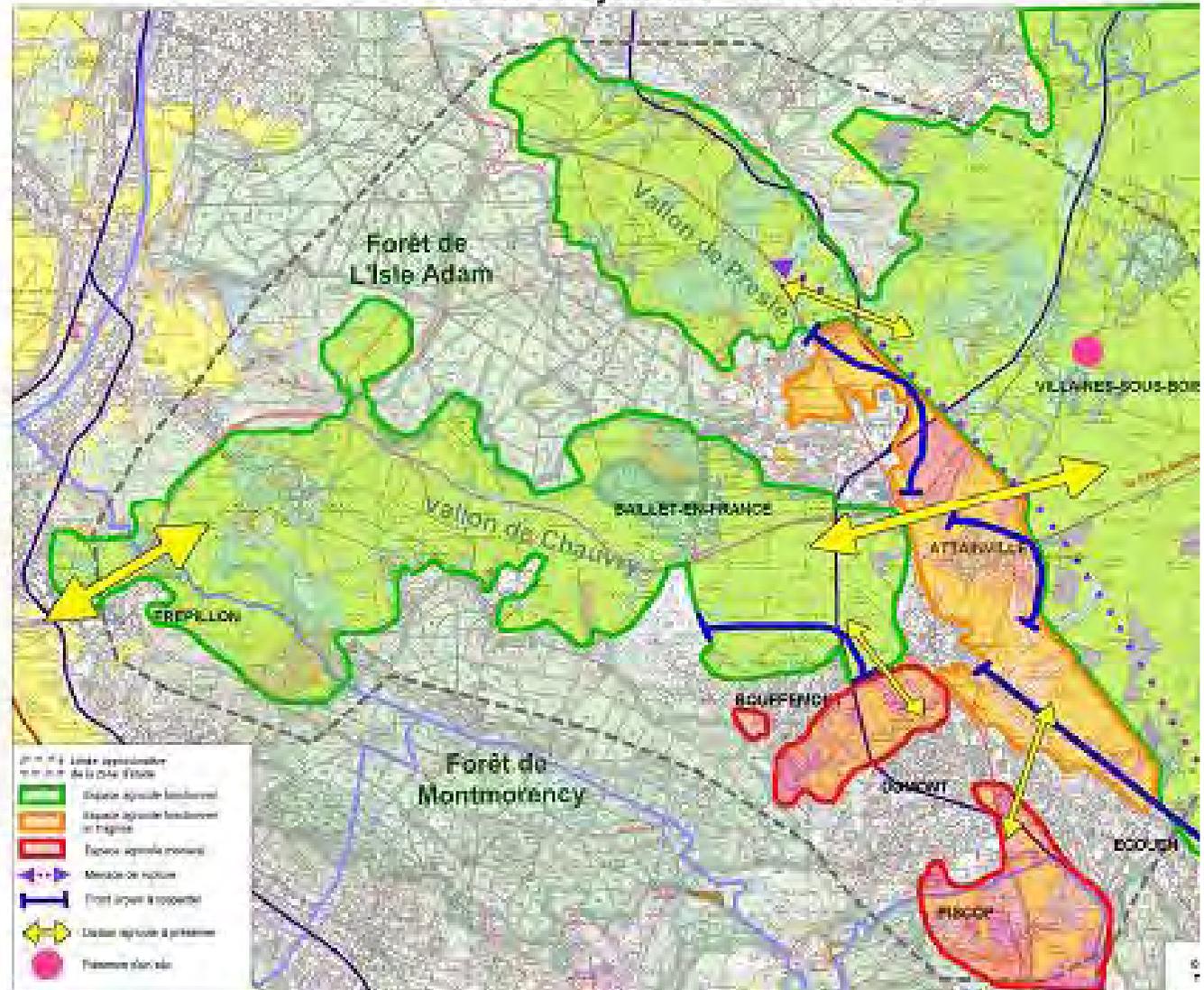
- **Protections :**

- Réglementation de protection de l'espace agricole : SDRIF, ZAP, site classé, zone inondable, zone d'exposition au bruit, périmètre de captage,...
- PRIF de l'AEV, ENS, programmes agri-urbain, PNR



Analyse fonctionnelle dans les docum

Carte de synthèse - la Croix verte





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Analyse fonctionnelle dans les documents d'urbanisme locaux (7)

Cadre juridique

1-**Le schéma régional fonctionnel des espaces agricoles et boisés** a une valeur indicative non opposable, il illustre les prescriptions et recommandations du SDRIF

2-**L'analyse fonctionnelle des espaces agricoles et forestiers dans les documents d'urbanisme** est un outil d'aide à la décision, préparatoire à l'élaboration du SCOT,

« Les SCOT ...déterminent les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers...Ils déterminent les espaces et sites naturels ou urbains à protéger et peuvent en définir la localisation ou la délimitation. »

Code de l'urbanisme, titre II, art L.122-1

Cette analyse peut aussi être développée dans les PLU ou dans les zones d'urbanisation future afin de mieux programmer l'urbanisation et organiser , le cas échéant, le repli des activités agricoles



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Analyse fonctionnelle dans les documents d'urbanisme locaux (8)

Mise en oeuvre

1 – L'analyse fonctionnelle pourra être réalisée ou pilotée par **les Chambres d'agriculture**, avec l'aide des DDAF/DDEA, de la DRIAF, du conseil régional et des conseils généraux.

2 – Ses conclusions seront intégrées dans « **le porter à connaissance** » réalisé par les DDAF/DDEA lors de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux.

Moyens et financements

- Un **guide méthodologique** en cours de finalisation sera diffusé auprès des acteurs concernés par l'élaboration des documents d'urbanisme.

- Le programme régional 2008 - 2013 en faveur de l'agriculture périurbaine du Conseil régional prévoit **une subvention aux collectivités** (taux de 60%, plafond 30 000€) pour la réalisation d'analyses fonctionnelles des espaces agricoles)



- **Atlas rural et agricole de l'Ile-de-France
DRIAF-IAURIF, 2004**
- **www.driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr**
- **www.iledefrance.fr/sdrif**
- **www.iaurif.org**